



Photographie retouchée

CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS

Au 1^{er} mars 2026

Prix en euros par opération
(sauf indication contraire),
exprimés taxes incluses
lorsque celles-ci sont dues.

CAISSE D'ÉPARGNE
HAUTS DE FRANCE



Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des particuliers en vigueur au 01/03/2026.

La Caisse d'Epargne fonde sa relation avec vous et ses clients sur la confiance et la transparence :

- À toute ouverture de compte nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Vous pouvez également vous la procurer auprès du conseiller clientèle de votre agence Caisse d'Epargne ou directement sur le site internet www.caisse-epargne.fr (coût selon votre fournisseur d'accès).
- Nous vous laissons le choix de souscrire les produits ou services que vous voulez associer à votre compte de dépôt, soit dans le cadre d'une offre groupée de services, soit dans le cadre d'un achat à l'unité.

Votre Agence Caisse d'Epargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire et vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

Nota: les prix indiqués incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA au taux en vigueur (20 % au 01/09/2025).

> EXTRAIT STANDARD DES TARIFS 2026 AUX PARTICULIERS

Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement. Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.): Direct Écureuil ⁽¹⁾	Gratuit ⁽²⁾
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS: AlertEcureuil	2,60 €/mois soit pour information, 31,20 €/an ⁽³⁾
Tenue de compte	4,85 €/trimestre soit pour information, 19,40 €/an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale	
• à débit immédiat: Carte CB Visa Classic	44,70 €/an
• à débit différé: Carte CB Visa Classic	43,65 €/an
• à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique: Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique ⁽⁴⁾	42,60 €/an
• à débit immédiat et à autorisation systématique: Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique ⁽⁵⁾	42,60 €/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,00 €/retrait (à partir du 4 ^e retrait par mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement: Assurance sur compte ⁽⁶⁾	36,00 €/an ⁽⁷⁾
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel):	
• en agence	5,00 €/virement
• par Internet	Gratuit
Prélèvement	
• frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
• frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
Commission d'intervention	8,00 €/opération avec un plafond de 80,00 €/mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018. Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D. 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de services la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

Glossaire

Pour les termes qui font l'objet de cet icône «», vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>).

1) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

2) Hors coût de votre fournisseur d'accès Internet.

3) Hors coût opérateur téléphonique.

4) La Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

5) Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des Services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et auprès des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans.

6) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

7) Tarif en vigueur au 01/03/2026.

SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs 2026
aux particuliers.....03

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE



- > Ouverture, transformation, clôture.....06
- > Relevé de compte.....06
- > Tenue de compte.....06
- > Services en agence.....06
- > Services bancaires de base.....07
- > Les prestations de base.....08

BANQUE À DISTANCE



- > Par Internet.....09
- > Par téléphone.....09
- > Au distributeur automatique
de billets.....10

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT



- > Cartes (cotisation annuelle,
hors offres groupées de services).....11
- > Virements.....13
- > Prélèvements SEPA/TIPSEPA.....14
- > Chèques.....15
- > Autres services.....15
- > Offres retirées de la
commercialisation.....15

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES



- > Les formules.....16
- > Enjoy.....19
- > Tarifications spécifiques
agence Enjoy.....19
- > Offre Satellis.....20
- > Offre Coloc'.....20
- > Offre Parcours Confiance.....20
- > Forfait SCI patrimoniale /
Forfait SCI.....20
- > OCF (Offre d'accompagnement
de la Clientèle en situation
de Fragilité financière).....21
- > Offres retirées de la
commercialisation.....21

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



- > Commission d'intervention.....24
- > Opérations particulières.....24
- > Incidents de paiement.....24

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS



- > Découverts et autorisations
de découvert.....26
- > Crédits à la consommation.....26
- > Crédits immobiliers.....27
- > Autres crédits.....27
- > Garanties et prestations diverses.....27
- > Assurance.....28

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS



- > Épargne bancaire 29
- > Placements financiers..... 30
- > Tarification applicable aux contrats d'assurance vie, aux contrats de capitalisation, au plan épargne retraite 32
- > Tarification applicable au Millevie Avenir Climat..... 32
- > Tarification applicable à la gestion sous mandat de VEGA IS..... 33
- > Tarification applicable aux parts sociales 33
- > Opérations diverses..... 33
- > Services de gestion privée et banque privée 33

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE



- > Vous assurer ainsi que vos proches. 34
- > Assurer vos biens..... 34
- > Vous protéger au quotidien..... 35
- > Assurer votre épargne 35
- > Protéger vos moyens de paiements. 35
- > Offres retirées de la commercialisation..... 35

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



- > Frais de succession..... 36
- > Autres prestations..... 36
- > Entremise immobilière 37

OPÉRATIONS INTERNATIONALES



- > Option internationale..... 38
- > Change manuel..... 38
- > Opération par carte bancaire..... 38
- > Opérations par chèques..... 39
- > Virements non SEPA..... 39
- > Offre retirée de la commercialisation..... 39

INFORMATIONS UTILES



- > Pour rester en contact avec votre banque à tout moment..... 40
- > Nos partenaires/mentions légales... 40
- > Informations complémentaires 41
- > Définitions placements financiers..... 41

RÉSoudre UN LITIGE



- > Votre Caisse d'Épargne : votre interlocuteur privilégié 42
- > Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige. 43

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE



> OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt **Gratuit**
- Désolidarisation de compte joint **55,10 €**
- Service d'aide à la mobilité bancaire **IA** **Gratuit**
 - Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois **Gratuit**
- Virement de clôture du compte de dépôt **Gratuit**

> RELEVÉ DE COMPTE

Selon périodicité	Papier	Électronique ⁽¹⁾
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Autre périodicité	1,65 €/relevé supplémentaire	
Demande d'édition exceptionnelle au guichet	10,10 €	-

- Relevé annuel de frais **IA** **Gratuit**
- Relevés de compte en braille **Gratuit**

> TENUE DE COMPTE

- Tenue de compte **IA** de dépôt (hors Offres groupées de services) **18/25 ans - 50 %**
..... **4,85 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif **30,00 €/an**
(dans la limite du solde créditeur du compte)⁽²⁾
- Frais d'actualisation de dossier client⁽³⁾ **15,00 €**



À SAVOIR

Exonération de frais de tenue de compte pour les détenteurs :

- d'un compte de dépôt sans moyen de paiement,
- d'un compte de dépôt avec moyens de paiement mais dont le nombre d'opérations sur le compte est inférieur à 1 par trimestre.



Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.
- 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

> SERVICES EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT

- Versement d'espèces au guichet de votre agence **Gratuit**
- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque **Gratuit**
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique
 - Dans l'agence de domiciliation **Gratuit**
 - Hors agence de domiciliation en Caisse d'Épargne Hauts-de-France **3,00 €**
- Retrait-dépannage d'espèces avec chéquier dans une autre Caisse d'Épargne (opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Épargne domiciliatrice) **Gratuit**

1) Sous réserve de la souscription au service « e-Documents ».

2) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

3) Frais perçus par la banque suite aux demandes successives infructueuses d'actualisation de la connaissance client induisant un suivi particulier.

AUTRES SERVICES

- Mise en place d'une convention séquestre **Nous consulter**
- Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC) **Gratuit**
- Demande d'ajout d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC) en agence **5,00 €**

IBAN-BIC

L'IBAN (International Bank Account Number) et le BIC (Bank Identifier Code) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.

COFFRE-FORT

- Frais de location de coffre-fort selon contenance⁽¹⁾
 - Petit volume (< 22 dm³) **250,00 €/an**
 - Volume moyen (de 22,7 dm³ à 38,2 dm³) **300,00 €/an**
 - Grand volume (> 44 dm³) **350,00 €/an**
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) **Frais réels/ouverture**

À SAVOIR

Vous bénéficiez d'une réduction de 50 % sur le prix de la location de votre coffre-fort dans le cadre de la détention d'une offre groupée de services Formule Optimal.

> SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽²⁾ **Gratuit**

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- La réalisation des opérations de caisse

À SAVOIR

Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des commissions d'intervention (voir définition de la commission d'intervention en page 24).

Commission d'intervention (pour les clients détenteurs des Services Bancaires de Base) **4,00 €/opération**
(dans la limite d'un plafond mensuel de 20,00 €)

1) Plafond maximal du dépôt garanti: 30000,00 € sauf dispositions contraires.

2) Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte  prévu à l'article L. 312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

> LES PRESTATIONS DE BASE⁽¹⁾

- L'ouverture et la clôture du compte **Gratuit**
- Un changement d'adresse par an **Gratuit**
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire..... **Gratuit**
- La domiciliation de virements bancaires..... **Gratuit**
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte **Gratuit**
- La tenue du compte..... **Tarifs standards**⁽²⁾
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires **Tarifs standards**⁽²⁾
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance. **Tarifs standards**⁽²⁾
- L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) **Tarifs standards**⁽²⁾
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la banque..... **Tarifs standards**⁽²⁾
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne..... **Tarifs standards**⁽²⁾

1) Au sens des articles L. 312-1 et D. 312-5 du code monétaire et financier (ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services).

2) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

BANQUE À DISTANCE



> PAR INTERNET

- Direct Ecureuil..... **Gratuit**
Abonnement à des services de banque à distance (Internet⁽¹⁾, téléphone fixe⁽²⁾, SMS, etc.)⁽³⁾
- e-Documents..... **Gratuit**
Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
- Secur'Pass..... **Gratuit**
Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.
- Agrégation de comptes..... **Gratuit**
Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client.
- Service de sécurisation des opérations en ligne (SOL)
(fonctionne avec une carte bancaire Caisse d'Epargne dont le client est titulaire).
 - Adhésion au service SOL SMS ou SOL CAP..... **Gratuit**
 - Lecteur CAP..... **19,60 €**
- Coffre-fort numérique⁽⁴⁾
Espace de stockage sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels.
 - 5 Go **18/25 ans - 50 %**..... **Gratuit 3 mois puis 1,35 €/mois**
- Webprotexion..... **Abonnement gratuit**
Service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés.
 - Ajout d'un RIB via internet sur l'abonnement Webprotexion..... **Gratuit**
 - Ajout de RIB sur Webprotexion par le Service Clients Personnes Protégées..... **27,55 €**
- Règlement SEPAmail
 - Réponse à une demande de règlement..... **Gratuit**
 - Émission d'un virement SEPA via règlement SEPAmail..... **Gratuit**

> PAR TÉLÉPHONE

- AlertEcureuil - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
 - Formule Individuelle **18/25 ans - 50 %**..... **2,60 €/mois⁽⁵⁾**
soit pour information, 31,20 €/an
 - Formule Famille⁽⁶⁾ **18/25 ans - 50 %**..... **4,50 €/mois⁽⁵⁾**
soit pour information, 54,00 €/an
- Service Mes alertes..... **Gratuit**
Abonnement à des produits offrant des alertes en temps réel sur la situation du compte par
 - Notification hors application mobile⁽¹⁾
 - Par email
 - Via Banxo⁽¹⁾

1) Hors coût de votre fournisseur d'accès.

2) Hors surcoût selon opérateur.

3) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

4) Service non commercialisé auprès des mineurs.

5) Hors coût opérateur téléphonique.

6) Ce service est réservé au titulaire du service, à son conjoint (époux, concubin, ou personne liée par un Pacte Civil de Solidarité) et à ses enfants mineurs fiscalement à charge.

Pilotage de la carte bancaire depuis l'espace de banque à distance⁽¹⁾⁽²⁾

- Consultation du code confidentiel et données de la carte⁽³⁾ **Gratuit**
- Verrouillage/déverrouillage temporaire de la carte **Gratuit**
- Opposition en ligne de la carte en cas de vol, perte, opération frauduleuse **Gratuit**
- Augmentation temporaire des plafonds de paiement et retrait⁽³⁾ **Gratuit**
(3 fois/an maximum)
- Désactivation/activation des paiements à distance **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements et retraits à l'étranger **Gratuit**

Des fonctionnalités digitales pour accompagner son enfant mineur détenteur d'une carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique dans la gestion de son budget⁽³⁾

- Modification permanente (à la hausse ou à la baisse) des plafonds de paiement et de retrait de la carte bancaire de l'enfant mineur **Gratuit**
- Désactivation/activation des retraits d'espèces de la carte bancaire de l'enfant mineur **Gratuit**

> AU DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS

LIBRE SERVICE ECUREUIL Gratuit

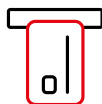
Service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre Service Caisse d'Epargne.

1) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque.

2) Sous réserve, dans certains cas, d'éligibilité et/ou d'être équipé de Sécur'Pass.

3) Fonctionnalité uniquement disponible sur nos applications mobiles.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> CARTES (COTISATION ANNUELLE, HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

? Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple: péages d'autoroutes ou de certains parkings...). Cette carte est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des Services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et auprès des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans.

COTISATION CARTE

- Cartes de paiement

Cartes (tarif annuel)

16/25 ans - 50 %

	Visa Infinite	Visa Platinum	Visa Premier	CB Visa Classic	CB Visa Classic à contrôle de solde systématique ⁽¹⁾	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique ⁽²⁾
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	-	-	143,40 €	44,70 €	-	-
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	336,50 €	215,10 €	142,30 €	43,65 €	-	-
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)	-	-	-	-	-	42,60 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)	-	-	-	-	42,60 €	-

1) Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des Services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et auprès des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans.

2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)⁽¹⁾

Cartes (tarif annuel)	Visa Platinum IZicarte	Visa Premier IZicarte	CB Visa Classic IZicarte
- 28 ans - 50 %			
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	-	143,40 €/an	44,70 €/an
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	215,10 €/an	142,30 €/an	43,65 €/an



À SAVOIR

En payant avec une carte Visa IZicarte ou Visa Infinite, vous pouvez bénéficier en cas de panne d'une extension de garantie constructeur supplémentaire sur vos appareils.



À SAVOIR

Avec le débit différé, vos paiements par carte sont regroupés et prélevés sur votre compte une seule fois par mois : tous les paiements effectués entre le 1^{er} et le 30 (ou 31) du mois sont débités du compte le 4 du mois suivant (ou jour ouvré suivant). C'est ce qu'on appelle l'encours des paiements par carte. Contrairement aux paiements, les retraits d'espèces réalisés aux distributeurs automatiques de billets et aux guichets sont débités immédiatement de votre compte.

Cartes de retrait

- Carte Nomêa 31,75 €/an
- Carte Equilibra sans code⁽²⁾ 26,45 €/an

PAIEMENT PAR CARTE

- Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE⁽³⁾ **Gratuit**

RETRAIT D'ESPÈCES

Retrait d'espèce en euros

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) Caisse d'Épargne **Gratuit**
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)
Des frais peuvent être prélevés par des banques de la zone Euro lors d'un retrait effectué sur leur distributeur.

Cartes	Visa Infinite, Visa Platinum ou Visa Platinum IZicarte	Visa Premier ou Visa Premier IZicarte	CB Visa Classic ou Visa Classic IZicarte	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique ou systématique
Jusqu'à 3 retraits dans le mois	-	-	Gratuit	Gratuit
À partir du 4 ^e retrait dans le mois	-	-	1,00 € /retrait	1,00 € /retrait
Retraits illimités dans le mois	Gratuit	Gratuit	-	-

- Retraits SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Épargne) **Gratuit**
- Service retraits déplacés illimités **1,40 €/mois**
Retraits illimités en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale.

1) Sous réserve d'acceptation du crédit renouvelable par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

2) Carte de retrait utilisable uniquement dans les distributeurs de sa banque et destinée à la clientèle sous mesure de protection (majeurs protégés).

3) Voir détail zone EEE page 41.

LES AUTRES SERVICES CARTE

- Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet sans avoir à communiquer les données de sa carte bancaire ; service disponible depuis l'application mobile⁽¹⁾)..... **1,75 €/mois**
- Solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Épargne..... **Gratuit**⁽²⁾
- Réédition/réactivation de code confidentiel de la carte en agence..... **12,90 €**
- Refabrication de la carte avant échéance..... **17,60 €**
- Modification du plafond de retraits et de paiements de la carte
 - En agence ou par le Service Clients Personnes Protégées..... **16,50 €**
 - Par internet (3 fois/an maximum)⁽³⁾..... **Gratuit**
- Frais d'envoi de carte en recommandé **9,10 €**
- Frais d'envoi en express d'une carte ou d'un code confidentiel⁽⁴⁾ **50,00 €**
- Retrait de carte en agence **Gratuit**
- Frais de destruction de carte en cas de non-retrait de la carte dans les 3 mois à partir de la date de mise à disposition de la carte..... **7,50 €**

> VIREMENTS⁽⁵⁾

- Réception d'un virement SEPA⁽⁶⁾  occasionnel ou permanent..... **Gratuit**

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

Frais par virement vers un compte du réseau Caisse d'Épargne

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA classique	2,50 €	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané	2,50 €	Gratuit
Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)		
Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit
Frais par virement permanent	Gratuit	Gratuit

- Virement occasionnel immédiat par carte au guichet automatique Caisse d'Épargne vers un compte du client dans la même Caisse d'Épargne **Gratuit**

Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA classique	5,00 €	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané	5,00 €	Gratuit
Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)		
Frais de mise en place d'un virement permanent	2,50 €	Gratuit
Frais par virement permanent	+ 1,70 €	Gratuit

- Virement occasionnel urgent au guichet (avant 14 h 00) **27,55 €**
- Virement de clôture du compte de dépôt..... **Gratuit**
- Virement occasionnel à partir du compte épargne du client vers un compte de dépôt dont il est titulaire..... **Gratuit**

1) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Caisse d'Épargne et d'avoir activé Secur'Pass.

2) Mise en service gratuite; certaines fonctionnalités peuvent être tarifées. Se reporter aux conditions générales d'utilisation des services de paiement mobile.

3) Sous réserve d'éligibilité et/ou d'enrôlement à Secur'Pass.

4) Envoi prioritaire par rapport au délai de traitement habituel et partout dans le monde.

5) Virements en euros réalisés dans la zone EEE. Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales ».

6) SEPA, voir définition en page 41.

Autres opérations

- Service Wero **Gratuit**
Service permettant d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels avec un numéro de téléphone mobile ou une adresse email ou un QR code Wero
- Frais d'annulation ou de modification d'un virement avant émission **Gratuit**
- Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort⁽¹⁾ **15,75 €/virement**
- Demande de sort d'un virement émis **17,50 €/virement**
- Demande d'amendement sur virement émis **3,60 €/virement**

> PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIPSEPA⁽²⁾

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA (y compris modification du compte de prélèvement des échéances de prêt) **Gratuit**
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA **Gratuit**
- Révocation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvements **Gratuit**
- Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA **Gratuit**
- Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA **17,50 €/opération**

	En agence	Sur internet
Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	Gratuit	Gratuit
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS/RUM ou ICS)	15,75 €/opération	-

- Opposition à durée déterminée tout prélèvement SEPA **Gratuit**

ICS (Identifiant Créancier SEPA)

Il remplace le Numéro National Émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.

RUM (Référence Unique de Mandat)

À chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

Liste noire

Le client donne instruction à la Caisse d'Épargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s). Il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Épargne. Ce blocage est effectif pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

Liste blanche

Le client donne instruction à la Caisse d'Épargne de ne payer, sur son compte, que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s). Il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Le client peut également préciser s'il souhaite mettre en place une limitation de montant et périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s). Ces blocages sont effectifs pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

ÉMISSION DE PRÉLÈVEMENT POUR ALIMENTER UN COMPTE CAISSE D'ÉPARGNE À PARTIR D'UN COMPTE DÉTENU DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT

- Ouverture du service d'émission de prélèvement **Gratuit**
- Création, modification et gestion du mandat **Gratuit**
- Mise en place et modification de l'échéancier de prélèvement **Gratuit**
- Émission d'un prélèvement SEPA **Gratuit**
- Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis **Gratuit**
- Frais de demande de reversement d'un prélèvement SEPA émis **15,75 €/opération**
- Paiement de titre interbancaire de paiement SEPA (TIPSEPA) **Gratuit**

1) Le retour des fonds est conditionné à l'accord de la banque destinataire.

2) Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA (voir définition de la zone SEPA en page 41).

> CHÈQUES

- Mise à disposition de chéquier à l'agence..... **Gratuit**
- Remise de chèque(s)..... **Gratuit**
Remise de chèque(s) compensable en France: date de valeur = J + 1 ouvré⁽¹⁾
(J: date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité
(voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)
Remise de chèque(s) sur compte d'épargne. Soumis à délai d'encaissement ou
d'indisponibilité (voir conditions générales des comptes d'épargne)
- Émission d'un chèque de banque en agence sur compte de dépôt ou livret
(hors Livret A)..... **15,85 €**
- Émission d'un chèque de banque en agence sur Livret A..... **Gratuit**
- Paiement d'un chèque..... **Gratuit**
- Renouvellement automatique de chéquier..... **Gratuit**
- Frais d'envoi de chéquier à domicile
 - Envoi par lettre recommandée..... **9,10 €/envoi**
 - Envoi par courrier simple (hors offres groupées de services)..... **3,10 €/envoi**
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois **10,15 €**



La date de valeur

La date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

Délai d'encaissement

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Épargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Épargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt.

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

- Frais d'opposition chèque(s)  par l'émetteur..... **20,40 €/chèque**
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur..... **33,10 €/chéquier**

> AUTRES SERVICES

- Service opérations courantes illimitées..... **3,15 €/mois**
Chèques de banque, émission de virements et prélèvements SEPA sur tous canaux,
recherche simple de documents de moins d'un an, etc.



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Fourniture d'une carte Equilibra Interbancaire..... **31,75 €/an**
- Fourniture d'une carte Teoz⁽²⁾ (carte associée à un crédit renouvelable)..... **18,00 €/an**
- Fourniture d'une carte de retrait nationale..... **44,10 €/an**
- Fourniture d'une carte Tribu Cirrus / carte Tribu..... **16,00 €/an**
- Service retraits déplacés à l'international (offre réservée aux 12-25 ans)..... **1,10 €/mois**
- Gratuité des retraits d'espèces (cas de retraits en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) et 4 retraits en devises gratuits par mois.
- Fourniture d'une Carte Nomade (carte à piste)..... **20,95 €/an**

1) Jour effectivement travaillé par la Banque : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

2) Produit de BPCE financement. Cf Informations complémentaires dans "Nos partenaires".

OFFRES GROUPEES DE SERVICES



> LES FORMULES



À SAVOIR

La Formule Famille, une cotisation mensuelle unique et avantageuse pour tous les comptes de la famille. Chaque membre possède son propre compte et sa propre carte bancaire⁽¹⁾.

Ces offres sont composées des services suivants:

FORMULE INITIAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles ⁽²⁾⁽³⁾	CB Visa Classic à contrôle de solde systématique ⁽⁴⁾ ou CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique ⁽⁵⁾	CB Visa Classic ⁽⁶⁾ ou CB Visa Classic IZICARTE ⁽⁷⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé
Autres services inclus dans l'offre	<ul style="list-style-type: none"> • Abonnement à des services de banque à distance (<u>Internet</u>, téléphone fixe, SMS, etc.) : Direct Ecureuil⁽⁸⁾ • Service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS: AlertEcureuil • Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)⁽⁹⁾ • Services Eparfix et Eparplus • Utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne • Tenue de compte • Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et 3 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé) • Autorisation de découvert⁽¹⁰⁾ 	
Formule Famille ⁽¹⁾	13,20 €/mois	
Formule Individuelle ⁽¹⁾	7,50 €/mois	
Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans)	50 % de réduction	
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (11/17 ans)	1,00 €/mois	
Professionnels ⁽¹²⁾	50 % de réduction	

1) Clients éligibles: personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.

2) Parmi les cartes disponibles: si formule Individuelle, une carte bancaire. Si formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

3) Sous réserve d'éligibilité.

4) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des clients mineurs à partir de 11 ans.

5) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

6) Cartes non commercialisées auprès des mineurs.

7) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

8) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

9) À l'exception des clients mineurs.

10) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Caisse d'Epargne et sous réserve de son acceptation.

11) Si fourniture d'une 2^e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

12) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, à la fois titulaires d'une offre groupée de services destinée à leurs opérations à titre privé mais aussi d'une offre groupée de services destinée à leur activité professionnelle.

FORMULE CONFORT (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles ⁽¹⁾⁽²⁾	CB Visa Classic à contrôle de solde systématique ⁽³⁾ ou CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique ⁽⁴⁾	CB Visa Classic ⁽⁵⁾ ou CB Visa Classic IZICARTE ⁽⁶⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé	Visa Premier ⁽⁵⁾ ou Visa Premier IZICARTE ⁽⁶⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé
Autres services inclus dans l'offre	<ul style="list-style-type: none"> • Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Direct Ecureuil⁽⁷⁾ • Service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS: AlertEcureuil • Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)⁽⁸⁾ • Services Eparfix et Eparplus • Utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne • Tenue de compte • Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé) • Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 500 € de découvert autorisé⁽⁹⁾ • Assurance sur compte (protection en cas de perte/vol des moyens de paiement/vol des espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽¹⁰⁾ 		
Formule Famille ⁽¹¹⁾	15,70 €/mois	21,30 €/mois	21,30 €/mois
Formule Individuelle ⁽¹²⁾	10,20 €/mois		15,70 €/mois
Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans)	50 % de réduction		
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (11/17 ans)	50 % de réduction		
Professionnels ⁽¹³⁾	50 % de réduction		

1) Parmi les cartes disponibles: si formule Individuelle, une carte bancaire. Si formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

2) Sous réserve d'éligibilité.

3) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des clients mineurs à partir de 11 ans.

4) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

5) Cartes non commercialisées auprès des mineurs.

6) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

7) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

8) À l'exception des clients mineurs.

9) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Caisse d'Epargne et sous réserve de son acceptation.

10) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

11) Clients éligibles: personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint...). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée selon leur âge. Pour toute carte bancaire de gamme supérieure venant en substitution des cartes prévues dans une Formule Famille: +3 €/mois par carte Visa Premier supplémentaire.

12) Si fourniture d'une 2^e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

13) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, à la fois titulaires d'une offre groupée de services destinée à leurs opérations à titre privé mais aussi d'une offre groupée de services destinée à leur activité professionnelle.

FORMULE OPTIMAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles ⁽¹⁾⁽²⁾	CB Visa Classic à contrôle de solde systématique ⁽³⁾ ou CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique ⁽⁴⁾	CB Visa Classic ⁽⁵⁾ ou CB Visa Classic IZICARTE ⁽⁶⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé	Visa Premier ⁽⁵⁾ ou Visa Premier IZICARTE ⁽⁶⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé	Visa Platinum ⁽⁵⁾ ou Visa Platinum IZICARTE ⁽⁶⁾ Débit Différé	Visa Infinite ⁽⁵⁾ Débit Différé
Autres services inclus dans l'offre	<ul style="list-style-type: none"> • Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Direct Ecureuil⁽⁷⁾ • Service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS: AlertEcureuil • Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)⁽⁸⁾ • Services Eparfix et Eparplus • Utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne • Tenue de compte • Le service Option Internationale - Formule 3 Séjour + • Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 1000 € de découvert autorisé⁽⁹⁾ • Des virements SEPA instantanés (Instant Payment), sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé • Accès à un conseiller par téléphone sur des horaires étendus • Assurance sur compte (protection en cas de perte/vol des moyens de paiement/vol des espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽¹⁰⁾ 				
Formule Famille ⁽¹¹⁾	29,75 €/mois		37,45 €/mois	48,45 €/mois	
Formule Individuelle ⁽¹²⁾	22,05 €/mois		27,55 €/mois	38,60 €/mois	
Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans)	50 % de réduction				
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (11/17 ans)	50 % de réduction				
Professionnels ⁽¹³⁾	50 % de réduction				
Location de coffre-fort ⁽¹⁴⁾	50 % de réduction sur le prix de la location de votre coffre-fort dans le cadre de la détention d'une offre groupée de services Formule Optimal				

1) Parmi les cartes disponibles: Si formule individuelle, une carte bancaire. Si formule famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Au maximum, 2 cartes Visa Infinite ou 2 cartes Visa Platinum ou 2 cartes Visa Premier. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

2) Sous réserve d'éligibilité.

3) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des clients mineurs à partir de 11 ans.

4) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

5) Cartes non commercialisées auprès des mineurs.

6) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

7) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

8) À l'exception des clients mineurs.

9) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Caisse d'Epargne et sous réserve de son acceptation.

10) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

11) Clients éligibles: personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint...). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée selon leur âge. Pour toute carte bancaire de gamme supérieure venant en substitution des cartes prévues dans une Formule Famille: +3 €/mois/ Visa Premier, +6 €/mois/ Visa Platinum, +12 €/mois/ Visa Infinite (par carte supplémentaire).

12) Si fourniture d'une 2^e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

13) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, à la fois titulaires d'une offre groupée de services destinée à leurs opérations à titre privé mais aussi d'une offre groupée de services destinée à leur activité professionnelle.

14) Se référer à la tarification des coffres-forts.

> ENJOY

L'offre ENJOY est une offre groupée de services réservée aux clients de l'agence ENJOY. Elle ne peut pas être souscrite en agence. Ces clients ont accès à l'agence à distance ENJOY et aux espaces Libre-Service Ecureuil uniquement. Elle est commercialisée aux personnes physiques majeures capables titulaires d'un compte individuel. L'offre ENJOY comprend les produits et services suivants:

Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique	
La tenue de compte	
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) et à autorisation quasi-systématique: Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique ⁽¹⁾	
Un chéquier (sur demande)	
L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.): Direct Ecureuil	
Libre-Service Ecureuil (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre-Service Caisse d'Epargne)	
Un nombre illimité de retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets dans le réseau des Caisses d'Epargne, 3 retraits d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement international)	
L'adhésion au service de Sécurisation des Opérations en Ligne et au dispositif d'authentification forte Sécur'Pass	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS: AlertEcureuil formule individuelle	
Le service Retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne)	
Les virements (cas d'un virement SEPA occasionnel) et prélèvements (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) sur Internet	
Les prestations suivantes liées à la carte CB Visa Classic:	
<ul style="list-style-type: none">• l'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne• la réédition/réactivation du code confidentiel• les frais d'opposition (blocage) de la carte• la re-fabrication de la carte avant échéance• les fonctionnalités de gestion de la carte mises à disposition dans l'espace de banque à distance sur internet et/ou sur l'application bancaire mobile (l'activation et la désactivation des paiements à distance, l'activation et la désactivation des paiements et retraits à l'étranger, le blocage temporaire de la carte, l'augmentation temporaire des plafonds de la carte).	
	2,00 €/mois soit 24,00 €/an

> TARIFICATIONS SPÉCIFIQUES AGENCE ENJOY

La réalisation de ces opérations sensibles à distance nécessite un traitement particulier lorsqu'elles sont exécutées par un téléconseiller. Ces opérations peuvent être effectuées gratuitement par le client lui-même.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Tenue de compte⁽²⁾

- Édition du RIB/RICE ou de l'IBAN 5,00 €

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Émission de virements SEPA⁽²⁾

Frais par virement vers une autre banque

- Frais par virement occasionnel vers une autre banque..... 5,00 €

Autres opérations

- Ajout/suppression d'un bénéficiaire pour un virement..... 5,00 €

Prélèvements SEPA/TIPSEPA⁽²⁾

Émission de prélèvement pour alimenter un compte Caisse d'Epargne à partir d'un compte détenu dans un autre établissement

- Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis 5,00 €

1) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

2) Opération effectuée par un téléconseiller.

> OFFRES SATELLIS

FORFAIT AUTONOMIE

Forfait Autonomie est une offre groupée de services⁽¹⁾ réservée aux personnes protégées (majeures et mineures de plus de 12 ans) comprenant: un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte, cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (Assurance Moyens de paiement⁽²⁾), le Service Opposition⁽²⁾, Satellis Assurance⁽²⁾, un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier sur demande destiné au gestionnaire et une carte de retrait, nationale ou internationale, ou la fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique).

Cotisation à une offre groupée de services Forfait Autonomie

Fourniture d'une carte Equilibra sans code	2,85 €/mois soit 34,20 €/an
Fourniture d'une carte de retrait Noméa	3,20 €/mois soit 38,40 €/an
Avec la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique): CB Visa Classic à contrôle de solde systématique	4,80 €/mois soit 57,60 €/an

FORFAIT SATELLIS DE GESTION

Offre groupée de services pour la gestion du compte de la personne protégée par son représentant légal familial ou professionnel. Ce forfait comprend un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte mensuel, le service chéquier (sur demande), un abonnement à la banque à distance sur internet (sur demande), Satellis Assurance (sur demande)⁽²⁾, le Service Opposition (sur demande)⁽²⁾, AlertEcuireuil (sur demande), Domilis (sur demande) et une carte de paiement au choix (sur demande).

Cotisation à une offre groupée de services Forfait Satellis de Gestion

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique): CB Visa Classic à contrôle de solde systématique	4,80 €/mois soit 57,60 €/an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat): CB Visa Classic à débit immédiat	9,90 €/mois soit 118,80 €/an
Avec la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique): Visa Electron Sensea (cette carte n'est plus commercialisée)	4,80 €/mois soit 57,60 €/an

> OFFRE COLOC'

L'Offre Coloc' est composée⁽³⁾ d'un compte de dépôt joint sans autorisation de découvert ni chéquier, incluant la tenue de compte et le relevé de compte, un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.), fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique).

Cotisation à une offre groupée de services

Sans Carte de paiement	1,00 €/mois
Avec la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique): CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique	+1,00 €/carte/mois

> OFFRE PARCOURS CONFIANCE

Offre réservée aux personnes qui bénéficient d'un micro-crédit Parcours Confiance.

Cette offre comprend: compte de dépôt, tenue de compte, relevé de compte mensuel numérique (ou papier), chéquier sur demande⁽⁴⁾, cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement⁽²⁾, abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.), autorisation de découvert⁽⁴⁾, fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique).

Cotisation à une offre groupée de services "Parcours Confiance" **1,00 €/mois**

> FORFAIT SCI PATRIMONIALE / FORFAIT SCI⁽⁵⁾ **1,30 €/mois**

L'offre SCI comprend des relevés de compte mensuels, une échelle d'intérêts (agios), un chéquier (sur demande), une autorisation de découvert permanente⁽⁴⁾, un Relevé RMP Pro en ligne, l'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.).

1) Sont gratuits à l'unité: l'ouverture de compte, le relevé de compte et le chéquier.

2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.

3) Sont gratuits à l'unité: l'ouverture de compte, le relevé de compte, l'abonnement à des services de banque à distance.

4) Sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Épargne.

5) Sous réserve de commercialisation.

> OCF (OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE)

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant:

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)⁽¹⁾
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA⁽²⁾ dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité
- Deux chèques de banque par mois
- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte
- La fourniture de relevés d'identité bancaire
- Un changement d'adresse une fois par an

**1,00 €/mois
soit
12,00 €/an**

- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte⁽³⁾ **16,50 €/mois**
- Plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du Code monétaire et financier **4,00 €/opération (dans la limite du plafonnement mensuel spécifique de l'OCF à 16,50 €/mois)**
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽³⁾ pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du Code monétaire et financier **Plafonnement à 25,00 €/mois**
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽³⁾ pour les clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du Code monétaire et financier **Plafonnement à 16,50 €/mois**
- Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision⁽⁴⁾
 - Si montant de l'opération inférieur à 20,00 €. **Montant de l'opération plafonné à 6,00 €⁽⁵⁾**
 - Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00 € **6,00 €/rejet⁽⁵⁾**
- Frais dans la limite d'un plafond de **16,50 €/mois⁽⁶⁾**



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

FUTÉO ET SOLUTION 16/17

Cotisation à une offre groupée de services	Futéo	Solution 16/17
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique): Visa Electron Sensea	1,00 €/mois	1,00 €/mois
CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique	1,00 €/mois	1,00 €/mois
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat): CB Visa Classic	1,00 €/mois	1,00 €/mois

1) En cas de compte joint, seule une autre carte de paiement à autorisation systématique peut être fournie au cotitulaire: 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

2) Hors virement SEPA instantané.

3) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

4) Frais applicables aux prélèvements SEPA, TIPSEPA et téléchèques et aux prélèvements liés à une échéance de prêt.

5) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

6) Plafond lié aux frais d'incident de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALIZATION

SERVICES ESSENTIELS DU BOUQUET LIBERTÉ

Cotisation à une offre groupée de services (mensuelle) ⁽¹⁾	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique	CB Visa Classic ⁽²⁾ ou CB Visa Classic Izicarte ⁽³⁾ à débit immédiat	CB Visa Classic ou CB Visa Classic Izicarte ⁽³⁾ à débit différé	Visa Premier ou Visa Izicarte ⁽³⁾ Premier ⁽¹⁾ à débit immédiat	Visa Premier ou Visa Izicarte ⁽³⁾ Premier ⁽¹⁾ à débit différé	Visa Platinum ou Visa Platinum Izicarte ⁽³⁾	Visa Infinite
---	--	--	--	--	---	--	---------------

Une carte au choix

Tarif standard	11,00 €	11,00 €	10,60 €	18,10 €	17,00 €	25,05 €	35,55 €
----------------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------

Tarifs jeunes (pour les mineurs, sous réserve de l'accord du ou des représentants légaux)

12-17 ans	1,00 €	1,00 €	-	-	-	-	-
18-21 ans - 75 % de réduction soit ⁽⁴⁾	2,75 €	2,75 €	2,65 €	4,52 €	4,25 €	6,26 €	8,88 €
22-25 ans - 50 % de réduction soit ⁽⁴⁾	5,50 €	5,50 €	5,30 €	9,05 €	8,50 €	12,52 €	17,77 €

Des services inclus dans le socle

Compte de dépôt (simple ou joint)

Tenue de compte

Relevé de compte mensuel numérique (ou papier)

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (assurance sur Compte⁽⁵⁾ formule Individuelle ou formule Famille⁽⁶⁾⁽⁷⁾⁽⁸⁾)

Une autorisation de découvert (frais de mise en place et de gestion)⁽⁹⁾

Un abonnement à des services de banque à distance (internet⁽⁹⁾, téléphone fixe⁽¹⁰⁾, SMS, etc.)⁽¹¹⁾

Un service d'épargne automatique

Chéquier sur demande⁽⁸⁾

Un forfait de 3 retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)⁽¹²⁾

SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Remise applicable aux tarifs mensuels à l'unité visés ci-après en fonction du nombre de services souscrits (tarif mensuel en sus de la cotisation des services essentiels)

à partir de 2 services complémentaires détenus: 15 % de remise sur le prix à l'unité

SERVICES « DU QUOTIDIEN »

Tarif mensuel à l'unité

Retraits déplacés illimités par carte	1,40 €
Retraits déplacés à l'international (service réservé aux jeunes de 12 à 25 ans) Fin de commercialisation en 2017	1,10 €
Option Internationale - Formule 1: Voyage ⁽¹³⁾	4,40 € 12/25 ans - 50 %
Option Internationale - Formule 2: Séjour ⁽¹³⁾	17,60 € 12/25 ans - 50 %
Opérations courantes illimitées ⁽¹⁴⁾	3,15 €
Exonération d'agios (Franchise d'agios de 10,00 €/trimestre) ⁽¹⁴⁾⁽¹⁵⁾	2,15 €
Coffre-fort numérique ⁽¹⁴⁾	1,35 € 18/25 ans - 50 %
AlertEcreuil Formule Individuelle	2,60 €
AlertEcreuil Formule Famille ⁽¹⁴⁾	4,50 €
e-Carte Bleue ⁽¹⁴⁾	1,75 €

1) La cotisation de l'offre est déterminée en fonction de la carte détenue la plus chère (si deux cartes incluses dans l'offre) à laquelle s'ajoute le prix à l'unité de la 2^e carte, remis de 50 %. 2) La Carte CB Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs. 3) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs. 4) Réduction sur la cotisation standard hors services complémentaires. Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles, la plus avantageuse s'appliquera automatiquement. 5) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. 6) Pour les offres Bouquet Liberté souscrites avec une Assurance sur Compte en formule Famille, une facturation complémentaire de 11,40 €/an soit 0,95 €/mois est appliquée sur le prix du Bouquet Liberté. 7) Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou l'autre. 8) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne. Services non commercialisés auprès des mineurs. 9) Hors coût de votre fournisseur d'accès Internet. 10) Appel non surtaxé. Hors coût de votre opérateur téléphonique. 11) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné. 12) Le nombre de retraits par carte et par mois en zone euro est indiqué dans la partie VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT, Cartes. 13) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour la formule 2 - Séjour. 14) Service non commercialisé auprès des mineurs. 15) En cas de dépassement du montant de la franchise d'agios, les intérêts débiteurs en sus restent dus.

**SERVICE « ASSURANCES »⁽¹⁾⁽²⁾**

	Tarif annuel ⁽³⁾
Protection Juridique	Nous consulter
Sécur'Média Individuelle - Formule 1	Nous consulter
Sécur'Média Individuelle - Formule 2	Nous consulter
Sécur'Média Famille - Formule 1	Nous consulter
Sécur'Média Famille - Formule 2	Nous consulter
Assurance sur Epargne	Nous consulter

SATELLIS ESSENTIEL/AVANTAGES, SATELLIS ESSENTIEL +/AVANTAGES + ET SATELLIS INTÉGRAL

Cotisation à une offre groupée de services	Satellis Essentiel/ Avantages	Satellis Essentiel +/ Avantages +	Satellis Intégral
	Jeunes (18-25 ans) - 50 %		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique): Visa Electron Sensea	146,40 €/an soit 12,20 €/mois	157,80 €/an soit 13,15 €/mois	229,20 €/an soit 19,10 €/mois
CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique	146,40 €/an soit 12,20 €/mois	157,80 €/an soit 13,15 €/mois	229,20 €/an soit 19,10 €/mois
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat): CB Visa Classic ou CB Visa Classic Izicarte ⁽⁴⁾ à débit immédiat	146,40 €/an soit 12,20 €/mois	157,80 €/an soit 13,15 €/mois	229,20 €/an soit 19,10 €/mois
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé): CB Visa Classic ou CB Visa Classic Izicarte ⁽⁴⁾ à débit différé	142,80 €/an soit 11,90 €/mois	153,60 €/an soit 12,80 €/mois	229,20 €/an soit 19,10 €/mois
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat): Visa Premier à débit immédiat			232,80 €/an soit 19,40 €/mois
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat): Visa Premier Izicarte ⁽⁴⁾ à débit immédiat	146,40 €/an soit 12,20 €/mois	157,80 €/an soit 13,15 €/mois	232,80 €/an soit 19,40 €/mois
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé): Visa Premier à débit différé			229,20 €/an soit 19,10 €/mois
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé): Visa Premier Izicarte ⁽⁴⁾ à débit différé	142,80 €/an soit 11,90 €/mois	153,60 €/an soit 12,80 €/mois	229,20 €/an soit 19,10 €/mois
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé): Visa Infinite			435,60 €/an soit 36,30 €/mois

FORFAIT AUTONOMIE +

Cotisation à une offre groupée de services	Forfait Autonomie +
avec carte Equilibra sans code	60,00 €/an soit 5,00 €/mois
avec carte de retrait et paiement Sensea	78,00 €/an soit 6,50 €/mois

FORFAIT SATELLIS JEUNE 12-15 ANS ET COMPTE TRIBU 12-15	24,00 €/an
FORFAIT SATELLIS JEUNE 16-17 ANS.....	2,00 €/mois
FORFAIT SATELLIS ESSENTIEL TRIBU 18-25 ANS.....	5,00 €/mois
FORFAIT NOMADE, FORFAIT LIAISON 1, FORFAIT LIAISON 2.....	2,25 €/mois

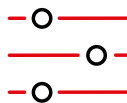
1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

2) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.

3) La 1^{re} mensualité intègre les frais de gestion et taxes éventuelles. Les remises associées aux services complémentaires du Bouquet Liberté sont calculées hors frais de gestion.

4) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> **COMMISSION D'INTERVENTION** **8,00 €/opération**
(dans la limite d'un plafond de 80,00 €/mois)



Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

À SAVOIR

Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (pages 21 et 24). Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des Commissions d'Intervention (page 07).

> **OPÉRATIONS PARTICULIÈRES**

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur  **10 % du montant de la créance**
(dans la limite d'un plafond de 83,33 €)
- Frais par saisie-attribution  /Frais par saisie-conservatoire **126,00 €**
- Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi simple) .. **10,00 €**
- Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi en LRAR) .. **12,50 €**

À SAVOIR


La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes:

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, l'envoi d'un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 5 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

> **INCIDENTS DE PAIEMENT**

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision⁽¹⁾  **10,00 €**
(maximum 1 par jour)

Rejet de chèque

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽²⁾
 - Chèque inférieur ou égal à 50,00 € **22,00 €/rejet**
 - Chèque supérieur à 50,00 € **42,00 €/rejet**Frais dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €

1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément. Voir définition et tarification p. 24.

Rejet de chèque


Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend: les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques **15,00 €**
- Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire **20,00 €**

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision **Gratuit**
(maximum 1 par jour)

Rejet de prélèvement

- Frais de rejet de prélèvement  pour défaut de provision⁽¹⁾
 - Prélèvement inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération**
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 € **12,00 €/rejet⁽²⁾**
 - Frais dans la limite d'un plafond de **400,00 €/mois**
 - Pour les détenteurs des "Services Bancaires de Base" et de l'OCF, frais de rejet de prélèvement, TIPSEPA et télèrèglement pour défaut de provision **50 % du montant de l'opération plafonné à 6,00 €/rejet⁽²⁾**
- Les frais de rejet sont plafonnés à 3 opérations/mois**


Rejet de prélèvement

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément. Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

Rejet de virement

- Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision **Gratuit**
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision **Gratuit**
- Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées bancaires manquantes ou erronées) **15,75 €**

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte  par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif **Gratuit**
- Frais d'information préalable à l'inscription au fichier Banque de France pour usage abusif de la carte **Gratuit**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire **54,00 €**

1) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément. Voir définition et tarification p. 24.


DÉCOUVERTS ET CRÉDITS



> DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT

- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs..... **3,60 €/trimestre**

À SAVOIR

Non compris dans le TAEG  le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400 € en moyenne journalière calculée entre deux arrêts de comptes trimestriels. Il ne s'applique pas si le service Franchise d'agios ou le service Exonération des intérêts débiteurs a été souscrit.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT⁽¹⁾⁽²⁾

- Autorisation de découvert permanente..... **Nous consulter⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾**

Pour exemple: pour une utilisation du découvert de 500 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur  de 21,35 %, le TAEG⁽⁴⁾ ressort à 23,10 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

- Autorisation de découvert ponctuelle..... **Nous consulter⁽²⁾⁽⁴⁾**

- Frais de mise en place et de gestion annuelle..... **19,00 €**

Pour exemple: pour une utilisation du découvert de 3500 €, pendant une durée de 90 jours consécutifs, au taux débiteur de 12,60 %, le TAEG⁽⁴⁾ ressort à 15,75 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

DÉCOUVERT⁽¹⁾⁽²⁾

- Découvert non autorisé..... **Taux de l'usure**

Pour exemple: pour un dépassement d'un montant de 700 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 23,39 %, le TAEG⁽⁴⁾ ressort à 23,39 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

Autres services

- Service franchise d'agios..... **2,15 €/mois**

(service permettant de bénéficier d'une exonération des agios  à concurrence du montant de la franchise défini dans les Conditions Particulières spécifiques à ce service)

- Exonération des intérêts débiteurs
(service permettant de bénéficier d'une exonération des intérêts débiteurs dans le cadre de l'autorisation de découvert n'excédant pas un montant défini)

- Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 500,00 €..... **3,50 €/mois**

- Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 1000,00 €..... **6,60 €/mois**

> CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽⁶⁾

CRÉDIT RENOUELABLE

- Teoz⁽⁷⁾ Izicarte⁽⁷⁾

Les crédits renouvelables Teoz et Izicarte sont des produits de BPCE Financement⁽⁷⁾ qui en fixe les conditions tarifaires. Les crédits renouvelables Teoz ne sont plus commercialisés.

1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne.

2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics, sous réserve des évolutions réglementaires ultérieures. Taux d'usure disponibles en agence.

3) Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.

4) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R. 314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

5) Inférieure ou égale à 3000 € : 21,35 %, Supérieure à 3000 € et inférieure ou égale à 6000 € : 14,79 %, Supérieure à 6000 € : 8,09 %. Taux débiteur indicatif en vigueur au 01/08/2025.

6) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Épargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

7) Accessible à partir de 18 ans (carte non commercialisée auprès des mineurs); sous réserve d'acceptation de votre dossier par BPCE Financement, prêteur, et après expiration du délai légal de rétractation.

À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

PRÊT PERSONNEL

- Taux débiteur..... **Nous consulter**
- Frais de dossier (en % du montant emprunté)..... **1 %/prêt**
 - Minimum pour un crédit inférieur ou égal à 75 000 €..... **95,00 €**
 - Minimum pour un crédit supérieur à 75 000 €⁽¹⁾..... **180,00 €**
- Crédit Étudiant, Crédit Apprentis, Crédit Permis à 1,00 € par jour, Crédits Jeunes Actifs
 - Frais de dossier..... **Gratuit**

AUTRES SERVICES

- Location avec Option d'Achat⁽²⁾..... **Nous consulter**

> CRÉDITS IMMOBILIERS⁽³⁾

- Taux débiteur..... **Nous consulter**
- Frais de dossier (en % du montant emprunté)..... **1 %/prêt**
 - Minimum..... **615,00 €**
- Frais de dossier des prêts réglementés (% du montant emprunté)

	Prêt Epargne Logement Prêt à taux 0 % Eco prêt à 0 %	Prêt Conventionné / Prêt à l'Accession Sociale	Prêt FSH / SICAE
Frais de dossier	Gratuit	1,0 %	1,0 %
Minimum	-	250,00 €	-
Maximum	-	500,00 €	66,00 €

- Prêt Viager Hypothécaire⁽⁴⁾
 - Le prêt viager hypothécaire est un produit du Crédit Foncier de France qui en fixe les conditions tarifaires.

> AUTRES CRÉDITS

- Crédits objets divers : frais de dossier (en % du montant emprunté)..... **1 %/prêt**
 - Minimum..... **178,00 €**

> GARANTIES ET PRESTATIONS DIVERSES⁽⁵⁾

FRAIS DE GARANTIES

Frais de prise de garantie

- Caution Compagnie Européenne de Garanties et Cautions CEGC (SACCEF)..... **Nous consulter**
- Nantissement de compte d'épargne, de titres financiers ou d'assurance vie (par acte)⁽⁶⁾
 - Nantissement de compte ou de créance interne⁽⁷⁾..... **219,00 €**
 - Nantissement de compte ou de créance externe⁽⁸⁾..... **562,00 €**
- Nantissement de parts de SCI/SCPI⁽⁶⁾..... **562,00 €**
- Nantissement de parts hors sociétés civiles⁽⁶⁾..... **562,00 €**

1) Destinées à financer les dépenses relatives à la réparation, l'amélioration ou l'entretien d'un immeuble d'habitation ou à usage professionnel et d'habitation, lorsque le crédit n'est pas garanti par une hypothèque, par une autre sûreté comparable sur les biens immobiliers à usage d'habitation ou par un droit lié à un bien immobilier à usage d'habitation.

2) Produit de BPCE LEASE, Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Établissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.oriass.fr Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

3) Accessible à partir de 18 ans. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Épargne, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

4) Accessible à partir de 60 ans et sous réserve de commercialisation par votre établissement et d'acceptation par le prêteur.

5) Hors cas de défaillance de l'emprunteur. Hors frais d'enregistrement de greffe ou notaire, droits, impôts et taxes.

6) Sont exclus du montant indiqué les frais légaux variant en fonction du montant du financement et restant à la charge du client.

7) Produits tenus dans les livres de la Caisse d'Épargne Hauts de France ou souscrits par son intermédiaire.

8) Produits non tenus dans les livres de la Caisse d'Épargne Hauts de France ni souscrits par son intermédiaire.

• Délégation / cession de créance.....	245,00 €/acte
• Gage sur véhicule.....	182,00 €/acte
• Hypothèque fluviale.....	300,00 €/acte
• Délégation de créance BRS (Bail Réel Solidaire).....	Gratuit

Frais de levée de garantie

• Frais de mainlevée d'hypothèque (hors frais d'enregistrement) ou mainlevée autres garanties ⁽¹⁾⁽²⁾	120,00 €
---	----------

AUTRES OPÉRATIONS/PRESTATIONS LIÉES AUX CRÉDITS

• Simulation de décompte de remboursement anticipé non suivi d'un remboursement effectif	
- Pour les offres relatives au crédit immobilier souscrites avant le 01/07/2016	28,55 €
- Pour les offres relatives au crédit à la consommation souscrites avant le 01/07/2016	Gratuit
- Pour les offres souscrites à compter du 01/07/2016	Gratuit
• Simulation de décompte de remboursement anticipé suivi d'un remboursement effectif	Gratuit
• Réédition de tableau d'amortissement d'un crédit à la consommation	Gratuit
• Duplicata de tableau d'amortissement et justificatif d'intérêts payés.....	26,00 €
• Attestation de prêt soldé.....	29,50 €
• Prorogation de prêt relais ⁽¹⁾	330,00 €/acte
• Frais d'avenant: réaménagement de taux ou changement de produit ⁽²⁾	maximum 3 % du capital restant dû
- Minimum.....	615,00 €
• Frais d'avenant autres motifs.....	1 % du capital restant dû
hors substitution/résiliation assurance emprunteur et hors report d'échéance	
- Minimum.....	224,40 €
• Modification simple (arbitrage de nantissement interne, phase de différé, durée de la phase d'amortissement, avenant d'assurance hors substitution assurance emprunteur).....	62,00 €
• Indemnité de remboursement anticipé ⁽³⁾	1 semestre d'intérêts au taux moyen du prêt (maxi 3 % du capital restant dû)
• Modification de compte de prélèvement.....	33,00 €
• Modification date de prélèvement (hors intérêts intercalaires).....	62,00 €
• Duplicata papier d'un contrat de prêt.....	34,50 €
• Frais d'expertise immobilière, avis de valeur	Nous consulter
• Frais de report d'échéance	62,00 €
• Délivrance d'un relevé d'intérêts acquis avec envoi en recommandé sur demande du client.....	19,00 €

> ASSURANCE

• Assurance Emprunteur ⁽⁴⁾	Nous consulter
---	----------------

Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit.⁽²⁾

1) Sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Epargne.

2) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

3) Sous réserve des dispositions de l'article L313-48 du code de la consommation.

4) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS



Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le Client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

> ÉPARGNE BANCAIRE⁽¹⁾

Épargne réglementée		Épargne à terme
Comptes et livrets d'épargne	Épargne Logement	
<ul style="list-style-type: none"> - Livret A - Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS) - Livret d'Épargne Populaire (LEP) - Livret Jeune - Comptes sur Livret 	<ul style="list-style-type: none"> - Plan Épargne Logement (PEL) - Compte Épargne Logement (CEL) 	<ul style="list-style-type: none"> - Compte à Terme

- Ouverture/clôture d'un compte ou livret d'épargne ⁽²⁾ **Gratuit**
- Ouverture/clôture d'un compte à terme **Nous consulter**
- Frais pour les comptes sur livret inactif ⁽³⁾ **30,00 €/an**
- Frais de transfert d'un PEL, CEL et PEP (Plan Épargne Populaire) vers un autre établissement **120,75 €**
- Frais de transfert du LEP **Gratuit**
- Relevé de compte multiproduits

Selon périodicité

	Papier	Électronique
Mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel	Gratuit	Gratuit
Par relevé supplémentaire	1,65 €	1,65 €

- Transfert vers un autre établissement du réseau Caisse d'Épargne **Gratuit**
- Retrait d'espèces sur compte épargne dans une autre Caisse d'Épargne
 - Délivrance et mise à disposition d'un accréditif⁽⁴⁾ **Gratuit**
 - Retrait avec accréditif **Gratuit**

À SAVOIR

L'accréditif est une autorisation délivrée à un client par sa Caisse d'Épargne lui permettant de réaliser plus simplement des retraits dans une autre Caisse d'Épargne.

- Eparfix/Eparplus : frais d'abonnement à une épargne automatique **29,40 €**

À SAVOIR

Eparfix : service de virements automatiques mensuels d'un montant déterminé à une date définie.
Eparplus : service de virements automatiques mensuels à une date définie d'un montant équivalent à la différence entre le solde créditeur du compte de dépôt et un seuil minimum de virement défini en amont.

1) Sous réserve d'éligibilité.

2) Hors compte à terme.

3) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier. Le montant des frais et commissions de toutes natures prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, 10/12, Grand Format, Grand Prix) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire de 30 € et sous réserve du solde disponible.

4) La procédure de retrait d'espèces sur compte d'épargne dans une autre Caisse d'Épargne ne concerne que les comptes d'épargne suivants : Livret A, Livret B et Compte Épargne Logement.

> PLACEMENTS FINANCIERS

La Caisse d'Épargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Épargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

Retrouver la définition des frais dans le [Glossaire des frais des placements financiers](#).

FRAIS PONCTUELS

Frais ponctuels liés au service

- Frais d'ouverture CTO/PEA/PEA-PME-ETI..... **Gratuit**
- Frais de clôture CTO (hors PEA/PEA-PME-ETI)..... **Gratuit**
- Frais de clôture PEA ou de PEA-PME-ETI (hors transfert et succession)..... **53,50 €**
- Frais de transfert
 - CTO/PEA/PEA-PME-ETI vers un autre établissement du réseau Caisse d'Épargne... **Gratuit**
 - CTO vers une autre banque..... **0,30 % du portefeuille avec un minimum de 122,00 €**
 - PEA/PEA-PME-ETI vers une autre banque (dans la limite d'un plafond de 150,00 €)⁽¹⁾
 - Par ligne si titres cotés..... **15,00 €/ligne**
 - Par ligne si titres non cotés..... **50,00 €/ligne**
- Frais de tenue de compte et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME-ETI inactifs⁽²⁾..... **Droits de garde⁽³⁾**
- Transfert PERP de moins de 10 ans vers un autre assureur... **5 % de la valeur du transfert** (frais appliqués par l'assureur et uniquement si le transfert est effectué moins de 2 mois après un arbitrage partiel ou total en sortie du Fonds Euro Sécurité)
- Transfert de PERP de plus de 10 ans vers un autre assureur..... **Gratuit**

COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)

Droits de Garde (DDG) / Frais de tenue de compte⁽³⁾

- Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe CE⁽⁴⁾
 - Droits de garde **- 28 ans / Gratuit** **8,60 €/trimestre soit 34,40 €/an**
- Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe CE⁽⁴⁾ et de valeurs hors Groupe CE⁽⁵⁾ ou uniquement de valeurs hors Groupe CE⁽⁴⁾ **- 28 ans / Gratuit**

	Portefeuille d'une valeur totale inférieure à 1 million d'euros		Portefeuille d'une valeur totale supérieure ou égale à 1 million d'euros
	Valeurs Groupe CE ⁽⁴⁾	Valeurs hors Groupe CE ⁽⁵⁾	
Commission ⁽⁶⁾ proportionnelle ⁽⁷⁾ appliquée sur la valorisation du portefeuille par type de ligne	Gratuit	0,1 % /trimestre	Nous consulter
Minimum de perception	11,50 €/trimestre		Nous consulter
Maximum de perception	dans la limite de 84,00 €/trimestre		Nous consulter
Commission ⁽⁶⁾ fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)	Gratuit	1,25 €/ligne /trimestre	Nous consulter

- Droit de garde emprunts BPCE..... **Gratuit**
- Compte titres sans position à la fin du trimestre civil..... **6,60 €/trimestre**

1) Incluant les frais de clôture pris à l'occasion d'un transfert.

2) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier.

3) Hors service de Gestion Sous Mandat.

4) Les valeurs Groupe CE sont constituées des valeurs émises par le Groupe Caisse d'Épargne (parts sociales de SLE, Emprunts BPCE, etc.) ainsi que les seuls OPC (SICAV, FCP, etc.) commercialisés par le réseau des Caisses d'Épargne. Nous consulter pour plus de précisions.

5) À l'exclusion des valeurs définies au renvoi précédent, les autres valeurs sont toutes les valeurs pouvant être inscrites en portefeuille.

6) Les prix indiqués incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA au taux en vigueur (20 % au 01/09/2025).

7) Commission proportionnelle au montant du portefeuille valorisé au terme de chaque trimestre civil.

Frais de transaction sur les opérations de bourse⁽¹⁾

À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi. Il est à noter que les ETF (Exchange Traded Funds) sont achetés et vendus comme des opérations de bourse.

- EURONEXT (Paris, Bruxelles, Amsterdam)

Frais de transaction	En agence ou par téléphone	Par internet
Commission proportionnelle au montant de la transaction	1,20 %	0,50 %
Minimum de perception	20,60 €	8,80 €

- Ordre reçu et non exécuté **Gratuit**
- Ordre annulé **Gratuit**
- Hors EURONEXT (Bourses étrangères) **Nous consulter**

Frais ponctuels liés au produit

À SAVOIR

Une **valeur Groupe** est un instrument financier émis par une entité du groupe BPCE et considérée comme pouvant bénéficier d'une tarification attractive. Par exemple, les ETF et les OPC émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.

- Organismes de Placement Collectif (OPC)⁽²⁾

Frais de souscription	
OPC Groupe	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
OPC Hors Groupe	En agence ou par téléphone : 1,2 % du montant de la souscription avec un plafond de 37,00 € + frais d'émetteur Par internet : 0,5 % du montant de la souscription avec un plafond de 37,00 € + frais d'émetteur
Frais de rachat	
	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)

- Produits structurés
 - Titres de créance

Obligation émise par Natixis CIB pour les Caisses d'Épargne	
Frais de souscription	Gratuit
Frais de sortie	Gratuit
Autres titres de créance	
Fonds à formule	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
Frais de souscription	
	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
Frais de sortie	
Avant échéance de fonds à formule	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
À échéance	

1) Hors service de Gestion Sous Mandat.

2) Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

PEA / PEA-PME-ETI

Droits de Garde / Frais de tenue de compte

Dans le cas de portefeuilles mixtes, le montant maximum des DDG appliqué sur la totalité du portefeuille (Valeurs Groupe et Valeurs Hors Groupe) est égal au plus haut des plafonds entre plafond Valeurs Groupe et plafond Valeurs Hors Groupe.

<i>Les montants sont indiqués en € TTC</i>	Valeurs Groupe CE ⁽¹⁾ - 28 ans / Gratuit	Valeurs hors Groupe CE ⁽²⁾ Titres Côtés Titres Non-Côtés - 28 ans / Gratuit
Commission⁽³⁾ proportionnelle⁽⁴⁾ appliquée sur la valorisation du portefeuille par type de ligne	0,1 % /trimestre	
Plafond de perception (uniquement sur la commission proportionnelle)	dans la limite de 8,60 €/trimestre	dans la limite de 84,00 €/trimestre
Plafond de perception (uniquement sur la commission proportionnelle) pour un portefeuille mixte	dans la limite de 84,00 €/trimestre	
Commission⁽³⁾ fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)	Gratuit	1,25 €/ligne/trimestre

- Droit de garde de PEA, PEA-PME-ETI sans position à la fin du trimestre civil **Gratuit**

Frais de transaction sur les opérations de bourse⁽⁵⁾

- Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam)

Frais de transaction	En agence ou par téléphone	Par internet
Commission proportionnelle au montant de la transaction	1,20 %	0,50 %

- Ordre reçu et non exécuté **Gratuit**
- Ordre annulé **Gratuit**

- Hors Euronext (Bourses étrangères) **Nous consulter**



À SAVOIR

Prévu par la loi Pacte de 2019, le plafonnement des frais du PEA est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2020. Les droits de garde au titre d'un PEA/PEA-PME sont plafonnés à 0,4 % sur les encours du plan auquel s'ajoute un forfait par ligne plafonné à 5 € pour les titres cotés et 25 € pour les titres non cotés.

- Titre non coté
 - Frais d'ouverture et/ou de gestion de dossier (opération sur titre, détachement de dividendes, etc.) **inclus dans les droits de garde**
 - Frais sur ordre d'achat ou de vente de valeurs non cotées **1 % du montant de l'ordre avec un maximum de 540,00 €**

> TARIFICATION APPLICABLE AUX CONTRATS D'ASSURANCE VIE, AUX CONTRATS DE CAPITALISATION, AU PLAN ÉPARGNE RETRAITE

Les frais relatifs aux différents contrats sont indiqués dans les bulletins d'adhésion, les notices remis aux clients ou les documents d'informations clés (DIC). Les établissements perçoivent une commission de distribution laquelle est également mentionnée dans les documents contractuels et réglementaires auxquels le client peut avoir accès.

> TARIFICATION APPLICABLE AU MILLEVIE AVENIR CLIMAT ⁽⁶⁾

Frais maximum sur versement	1 %
Frais de gestion sur encours	0,70 %/an
Frais sur arbitrage	0 %

Pour les autres frais, veuillez vous référer aux conditions générales et aux DIC (documents d'informations clés).

1) Les valeurs Groupe CE sont constituées des valeurs émises par le Groupe Caisse d'Épargne (parts sociales de SLE, Emprunts BPCE, etc.) ainsi que les seuls OPC (SICAV, FCP, etc.) commercialisés par le réseau des Caisses d'Épargne. Nous consulter pour plus de précisions. 2) À l'exclusion des valeurs définies au renvoi précédent, les autres valeurs sont toutes les valeurs pouvant être inscrites en portefeuille. 3) Les prix indiqués incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA au taux en vigueur (20 % au 01/09/2025). 4) Commission proportionnelle au montant du portefeuille valorisé au terme de chaque trimestre civil. 5) Hors service de Gestion Sous Mandat. 6) Contrat de capitalisation multisupport libellé en euros et en unités de compte de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

> TARIFICATION APPLICABLE À LA GESTION SOUS MANDAT DE VEGA IS ⁽¹⁾

Droit d'entrée et de sortie	Votre Caisse d'Épargne perçoit des droits d'entrée sur des OPC hors Groupe
Commissions de mouvement	Votre Caisse d'Épargne perçoit des commissions de mouvement
Commissions de gestion rétrocédées par le gérant	80 % des commissions de gestion perçues par le gérant sont rétrocédées à la Caisse d'Épargne en tant que distributeur du mandat
Droits de garde	Votre Caisse d'Épargne perçoit des droits de garde

Les commissions de mouvement désignent les frais perçus par le gérant ou des parties liées à l'occasion d'opérations d'achat ou de vente portant sur le portefeuille d'un mandat de gestion.

Avertissement :

Votre attention est attirée sur les liens capitalistiques existant entre le gérant VEGA IS et votre Caisse d'Épargne, établissement distributeur, qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Le schéma de rémunération établi entre votre Caisse d'Épargne, distributeur et teneur de compte d'une part, et VEGA IS, gérant sous mandat, d'autre part, peut renforcer l'incitation du gérant sous mandat à accroître le taux de rotation des portefeuilles pour le compte du Groupe.

> TARIFICATION APPLICABLE AUX PARTS SOCIALES



À SAVOIR

Les parts sociales sont des parts de capital de Caisse d'Épargne. Détenir des parts sociales, c'est devenir sociétaire de votre Caisse d'Épargne et donc être copropriétaire d'une fraction de l'entreprise. Cela confère deux grands droits : 1. voter en assemblée générale selon le principe « un homme, une voix » et 2. percevoir une rémunération sous forme d'un intérêt appelé dividende dont le montant est voté annuellement par l'assemblée générale.

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention..... **Gratuit**



À SAVOIR

Être sociétaire, c'est également appartenir au Club Sociétaires et avoir accès à une plateforme d'avantages (bons d'achat, cashback, (remise après achat) et remises immédiates).

> OPÉRATIONS DIVERSES

- Avis et relevés
 - Avis d'opéré titres..... **Gratuit**
 - Édition et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique annuel **Gratuit**
 - Duplicata et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique. **33,00 €**
 - Relevé IFI..... **43,40 €**
 - Relevé ponctuel de portefeuille **Gratuit**
 - Frais liés à l'application des conventions fiscales étrangères..... **Frais réels**
- Autres services
 - Bourse Esprit Écureuil
 - Forfait 3 services : Abonnement, Assurance moins-values, Prise de bénéfices **12,00 €/an**
 - Service Abonnement à l'unité..... **Gratuit**
 - Service Assurances moins-values à l'unité ⁽²⁾⁽³⁾ **7,00 €/an**
 - Service « Prise de bénéfices » à l'unité **10,00 €/an**
- Frais de recherche sur titres (hors comptes inactifs)
 - Standard moins de 5 ans..... **87,00 €**
 - Standard supérieur à 5 ans **178,20 €**
 - Autres recherches..... **Nous consulter**
- Frais attestations retenues à la source titres allemands **Nous consulter**
- Évaluation d'actifs (hors succession), attestation et certificat divers/
duplicata d'assurance-vie..... **57,20 €**

> SERVICES DE GESTION PRIVÉE ET BANQUE PRIVÉE

- Étude spécifique **Sur devis**

1) Tarification applicable dans le cadre du CTO et/ou du PEA.

2) Assurance Moins Values est un contrat BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

3) Tarif en vigueur au 01/01/2026.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE



Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations sur le produit d'assurance, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. La Caisse d'Épargne vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le n° 08 045 100. L'immatriculation de la Caisse d'Épargne peut être contrôlée sur www.orias.fr.⁽¹⁾

> VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

- **Garantie Santé**⁽²⁾ **Nous consulter**
Contrat qui contribue à la prise en charge des frais de santé.
- **Garanties des Accidents de la Vie**⁽²⁾ **Nous consulter**
Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée.
- **SECUR' Obsèques**⁽³⁾ **Nous consulter**
- **SECUR' Famille 2**⁽⁴⁾ **Nous consulter**
Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie.
- **SECUR' Urgence**⁽⁵⁾ **Nous consulter**
Contrat, qui, en cas de décès, permet le versement d'un capital garanti de 7500 € en 48h, et ce, à la personne de votre choix.
- **Assistance Vie**⁽⁶⁾ **Nous consulter**
Contrat couvrant la dépendance totale et partielle et prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches.
- **Start' Expat**⁽⁷⁾ **Nous consulter**
Contrat d'assurance pour les personnes en mobilité internationale qui propose des garanties de santé, de prévoyance et sur la responsabilité civile.

> ASSURER VOS BIENS

- **Assurance Auto**⁽²⁾ **Nous consulter**
- **Assurance 2 Roues**⁽²⁾ **Nous consulter**
- **Assurance Habitation**⁽²⁾ **Nous consulter**
- **Télésurveillance**⁽⁸⁾ **Nous consulter**
- **SECUR' Média**⁽²⁾ **Nous consulter**
Contrat unique pour assurer en formule Individuelle ou Famille la plupart de vos appareils high-tech nomades notamment en cas de bris accidentel ou de vol en France ou à l'étranger.
Formule 1: téléphone portable uniquement. Formule 2: appareils multimédias portables.
- **SECUR' Vet**⁽⁹⁾ **Nous consulter**
Contrat qui vise à garantir le remboursement d'une partie des frais vétérinaires engagés en cas d'accident ou de maladie de votre animal ou de vos animaux assurés (chien et/ou chat).

1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.

3) SECUR' Obsèques est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des assurances.

4) SECUR' Famille 2 est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des assurances.

5) SECUR' Urgence est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

6) Ecureuil Assistance Vie est un contrat d'assurance dépendance de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le Code des assurances, 108 Bureaux de la Colline - 92213 Saint-Cloud Cedex

7) Association de Services des Français de l'Étranger confié à MSH INTERNATIONAL la conception et la gestion de sa gamme de contrats.

8) Prestation assurée par Verisure.

9) Contrat assuré par AXA France IARD. Les prestations d'assistances (optionnelles) sont assurées par AXA ASSISTANCE France, entreprises régies par le Code des assurances.

> VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

- Assurance Protection Juridique⁽¹⁾ **Nous consulter**

Contrat qui vous apporte une assistance juridique et permet la prise en charge des frais nécessaires à votre défense en cas de litiges (dans les conditions limites et exclusions des engagements contractuels).

- Sérélia Téléassistance⁽²⁾ **Nous consulter**

Contrat d'assistance permettant de sécuriser les personnes âgées et/ou handicapées à leur domicile avec une plateforme téléphonique joignable 24h/24 et 7j/7. Selon l'urgence, le téléopérateur contacte un proche de la personne ou déclenche une intervention des secours.

> ASSURER VOTRE ÉPARGNE

- Assurance sur Épargne⁽¹⁾ **27,00 €/an dont 3,00 € de frais de gestion**

En cas de décès accidentel, un capital égal à la somme de votre épargne (dans la limite de 55 000 €) placée à la Caisse d'Épargne ainsi que l'équivalent d'un an de versement programmé est versé au bénéficiaire de votre choix.

> PROTÉGER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

- Assurance sur Compte⁽¹⁾

Une assurance⁽³⁾ permettant de couvrir les opérations frauduleuses en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, et vos papiers officiels et vos clés.

- Formule individuelle **36,00 €/an**
- Formule Famille **57,60 €/an**

Pour en savoir plus :

<https://www.caisse-epargne.fr/comptes-cartes/assurance-sur-compte/>



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALIZATION

- Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes VISA⁽¹⁾ **13,20 €/an**
- Protection Juridique⁽¹⁾ offre souscrite avant le 21/11/2021 **Nous consulter**
- Sécur' Famille⁽⁴⁾ **Nous consulter**
- Garantie Urgence⁽⁵⁾ **Nous consulter**
- Ecureuil Solution Obsèques⁽⁵⁾ **Nous consulter**
- Garantie Famille⁽⁶⁾ **Nous consulter**
- Assurance moyens de paiement⁽¹⁾ **18,30 €/an**
- Service Opposition⁽¹⁾ **22,00 €/an**
- Satellis Assurance⁽¹⁾ **15,70 €/an**
- Assurance sur Épargne⁽¹⁾ offre souscrite avant le 22/11/2010 **24,00 €/an**
- Prévoyance du locataire⁽⁷⁾ **Nous consulter**

1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

2) Sérélia, une marque de la société Séréna, Groupe IMA : Société par Actions Simplifiée au capital de 2007829 € – 118 avenue de Paris - CS 89139 – 79061 NIORT – Cedex 09 – RCS NIORT : 353 508 443 – N° SAP353508443.

3) Selon les conditions, plafonds, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

4) SECUR'Famille est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des Assurances.

5) Ecureuil Solutions Obsèques est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le Code des assurances.

6) Garantie Famille est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le Code des assurances.

7) Prévoyance du locataire est un contrat d'assurance de CNP Assurances et CNP IAM, entreprises régies par le Code des assurances.

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



> FRAIS DE SUCCESSION

Frais de traitement du dossier calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

- Frais bancaires de succession pour le cas d'un mineur décédé **Gratuit**
- Frais bancaires de succession dont le montant des avoirs⁽¹⁾ est inférieur à 5965 €... **Gratuit**
- Frais bancaires dans le cas d'une succession simple⁽²⁾ **Gratuit**

Frais applicables	Tarifs
Cas d'une succession simple dont le montant des avoirs est supérieur à 5965 € ⁽³⁾ et en présence de produits d'épargne financière (CTO, PEA / PEA-PME-ETI)	1 % sur la totalité du montant des avoirs d'épargne financière du défunt (CTO, PEA/PEA-PME-ETI) plafonnés à 857 €⁽³⁾
Cas d'une succession complexe ⁽⁴⁾	1 % sur la totalité des avoirs bancaires (y compris CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 857 €⁽³⁾

- Paiement de factures à la demande des ayants droit (hors Pompes Funèbres) **9,50 €**
 - Virement pour paiement de la facture Pompes Funèbres **5,00 €**
- Voir section « Vos moyens et opérations de paiement »**
- Évaluation des avoirs du conjoint survivant **Gratuit**

À SAVOIR

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous : enregistrement du décès et gestion du dossier, protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt, production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès, relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...), correspondance et échanges avec notaire, ayants droit..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

> AUTRES PRESTATIONS

- Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué) **39,70 €**
- Attestation de revenus dans le cadre du calcul des émoluments des Mandataires Judiciaires pour la Protection des Majeurs **55,10 €**
- Délivrance d'attestations diverses **25,00 €/acte de gestion**

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)

- Frais de recherche simple (moins d'un an) **25,00 €**
- Frais de recherche complexe (plus d'un an) **À partir de 35,00 €**
- Photocopie du recto du chèque **19,85 €/unité**
- Historique de compte (moins de 3 ans) **12,50 €/semestre civil**
- Historique de compte (plus de 3 ans) **28,50 €/semestre civil**
- Frais de recherche sur détails d'opération (virements/prélèvements) **25,00 €/opération**

1) Montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

2) En présence d'au moins un enfant ou de ses descendants avec un montant d'avoirs supérieur à 5965 € et en l'absence de facteur de complexité manifeste.

3) Ces montants seront mis à jour en fonction de l'évolution de la réglementation.

4) Une succession est complexe lorsque : le défunt n'a aucun héritier au sens de l'article 734 du code civil ; un contrat de prêt immobilier souscrit par le défunt est en cours à la date du décès ; un ou plusieurs comptes du défunt à clôturer sont de nature professionnelle ; une ou des sûretés sont constituées sur un ou plusieurs comptes ou produits d'épargne à clôturer ; les opérations liées à la succession comportent un ou plusieurs éléments d'extranéité.

CAUTION BANCAIRE⁽¹⁾

- Frais de dossier 120,00 €
- Frais de dossier sur acte spécifique (modèles fournis par le client, qui nécessitent une validation de l'établissement)..... **minimum 130,00 €**
- Frais de mise en place d'une caution bancaire 200,00 €
- Commission d'engagement annuelle **2,00 % du montant autorisé, mini 50,00 €**
- Caution retenue de garantie..... **Nous consulter**
- Caution à l'international..... **Nous consulter**
- Avenant à la caution bancaire - modification de l'acte d'origine..... 80,00 €

> ENTREMISE IMMOBILIÈRE

La Caisse d'Épargne ne doit recevoir ni détenir d'autres, fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires.

- Rétrocessions et/ou commissions de la part des promoteurs immobiliers **entre 3,5 et 8,5 % du montant de l'investissement (selon les promoteurs)**

1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Épargne.

OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾



> OPTION INTERNATIONALE⁽²⁾

	Formule 1 : Voyage		Formule 2 : Séjour		Formule 3 : Séjour +	
	11/28 ans / Gratuit * 12/25 ans / - 50 %		11/28 ans / Gratuit ** 12/25 ans / - 50 %		12/25 ans / - 50 %	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retraits par carte	Illimités ⁽³⁾	3/mois ⁽⁴⁾	Illimités ⁽³⁾	4/mois ⁽⁴⁾	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾⁽⁴⁾
Paiements par carte	Illimités ⁽³⁾	10/mois	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾
Virements	Illimités ⁽⁵⁾	-	Illimités ⁽⁵⁾	1/mois ⁽⁶⁾	Illimités ⁽⁵⁾	1/mois ⁽⁶⁾
Tarification	4,40 €/mois		17,60 €/mois		19,85 €/mois	
Engagement	1 mois ⁽⁷⁾		2 mois ⁽⁷⁾		2 mois ⁽⁷⁾	

* Sous réserve de détention d'une formule Initial ou Confort

** Sous réserve de détention d'une formule Confort

> CHANGE MANUEL

ACHAT ET VENTE DE DEVICES⁽⁸⁾

- Commission de change % du montant de la transaction en fonction du cours de change en vigueur
- Minimum de perception 4,70 €



À SAVOIR

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

> OPÉRATION PAR CARTE BANCAIRE⁽¹⁾



À SAVOIR

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISE

	Frais par retrait d'espèces à un DAB ⁽⁹⁾ d'une autre banque	Retraits d'espèces en agence sans émission de chèque
Commission proportionnelle	3,10 %	3,10 %
Commission fixe	+ 3,80 €	+ 6,80 €

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE EN DEVISE

- Paiement par carte en devises (la carte est émise par la banque)
 - Commission proportionnelle 3,00 %
 - + commission fixe 0,70 €

1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 41).

2) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.

3) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.

4) Hors frais applicables par la banque étrangère.

5) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.

6) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.

7) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les formules 2 - Séjour et 3 - Séjour +.

8) Sous réserve de disponibilité des fonds.

9) DAB : Distributeur Automatique de Billets.

> OPÉRATIONS PAR CHÈQUES

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

En euros

- Commission de service..... **0,10 % du montant de la transaction**
- Minimum de perception..... **20,00 €**

En devises

- a - Commission de service..... **0,10 % du montant de la transaction**
- Minimum de perception..... **20,00 €**
- b - Commission de change..... **0,10 % du montant de la transaction**
en fonction du cours de change en vigueur
- Minimum de perception..... **20,00 €**

AUTRES

- Frais d'émission d'un chèque de banque en devises..... **15,85 €**
- Forfait Compte de dépôt en devises..... **43,50 €/an**
- Paiement d'un chèque présenté par une banque étrangère..... **17,00 €/chèque**

> VIREMENTS NON SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en € hors zone SEPA ou en devises (quel que soit le pays) réalisé au guichet de l'agence

- Frais par virement en euros
 - Commission proportionnelle au montant de la transaction..... **0,10 %**
 - Minimum de perception..... **20,40 €**
- Frais par virement en devises
 - Commission proportionnelle au montant de la transaction..... **0,10 %**
 - Minimum de perception..... **20,40 €**
 - Commission de change..... **0,10 % du montant de la transaction**
en fonction du cours de change en vigueur
 - Minimum de perception..... **20,40 €**
- Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées manquantes ou erronées)..... **15,00 €**
- Frais du correspondant..... **18,00 €/transfert**
- Frais par virement occasionnel vers la Banque BCP Maroc (virement en € et dont le montant est < 150 000 €)..... **5,00 €**

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en devises ou en provenance d'un pays hors zone SEPA

- Frais par virement..... **0,10 % du montant de la transaction**
- Minimum de perception..... **20,40 €**
- Commission de change..... **0,10 % du montant de la transaction**
en fonction du cours de change en vigueur
- Minimum de perception..... **20,40 €**

À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction. Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.



> OFFRE RETIRÉE DE LA COMMERCIALISATION

- Services retirés déplacés à l'international (Offre réservée aux 12-25 ans)..... **1,10 €/mois**

INFORMATIONS UTILES



> POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

ASSURANCE: **09 69 36 45 45** Service gratuit + prix appel ⁽¹⁾⁽²⁾ : Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances IARD.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE: **09 69 36 39 39** Service gratuit + prix appel ⁽¹⁾ :
Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le centre d'opposition Caisse d'Épargne.

En cas de perte ou vol d'un chèque ou de votre chéquier, avertissez d'urgence votre agence bancaire habituelle ou votre centre de relation clients et confirmez immédiatement par écrit votre demande de mise en opposition.

ASSISTANCE TECHNIQUE: **09 69 39 29 52** Service gratuit + prix appel ⁽¹⁾ : Pour toute aide, contactez votre assistance technique Caisse d'Épargne.

> NOS PARTENAIRES/MENTIONS LÉGALES

AXA FRANCE IARD: Société anonyme au capital de 214799030 € - 722057460 RCS Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14722057460.

AXA ASSISTANCE FRANCE: Société anonyme de droit français au capital de 43 723 694 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 311 338 339 et dont le siège est situé au 8-10 rue Paul Vaillant Couturier - 92240 Malakoff.

BPCE ASSURANCES IARD: Société anonyme au capital de 61996212 €, Entreprise régie par le Code des assurances 350 663 860 RCS PARIS Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

BPCE FINANCEMENT: Société anonyme au capital de 73 801 950 € - siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 Paris - 439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

BPCE VIE: Société anonyme au capital de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

BPCE LEASE: Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 € - Établissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

CNP ASSURANCES: Société anonyme au capital social de 686618477 €, entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, ayant son siège social promenade Cœur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux, enregistrée au SIREN sous le n° 341 737 062 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

CREDIT FONCIER DE FRANCE (CFF): Société anonyme au capital de 1331400718,80 € - RCS Paris n° 542 029 848. Siège social : 182 avenue de France - 75013 Paris - Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 327. Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE SA (SIRET 493 455 042) titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ délivré par l'ADEME. Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

IMA ASSURANCES: Société anonyme au capital de 157000000 € entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481 511 632.

MSH INTERNATIONAL: Société française de courtage d'assurance, société par actions simplifiée au capital de 2500000 €. Siège social: Season, 39 rue Mstislav Rostropovitch - 75815 Paris Cedex 17. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 352 807 549, inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 002 751, n° de TVA intracommunautaire FR 78 352 807 549. MSH INTERNATIONAL est régie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

VERISURE: Société par actions simplifiée au capital de 1085736 € - Siège social : 1 place du Général de Gaulle - 92160 Antony - RCS 345 006 027 - N° de TVA : FR 60 345 006 027 - Société titulaire de l'autorisation d'exercer n°AUT-092-2118-07-17-20190361822 délivrée par le Conseil National des Activités de Sécurité le 17/07/2019. Article L. 612-14 du Code de la sécurité intérieure : « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. »

BPCE: Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 207603030 €. Siège social: 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. RCS Paris N° 493 455 042. Intermédiaire d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n°08 045 100.

1) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

2) Numéro cristal concernant uniquement les contrats BPCE Assurances IARD.

> INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

EEE: Espace Économique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

SEPA: SEPA (Single Euro Payments Area): Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, l'État de la Cité du Vatican, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque, Saint-Pierre-et-Miquelon.

Zone EURO: composée des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

> DÉFINITIONS PLACEMENTS FINANCIERS

Compte-Titres Ordinaire (CTO): Compte qui permet d'acheter et de vendre des valeurs mobilières (actions, obligations, fonds, sicav...) sans limite de montant.

Plan Epargne en Actions (PEA) : Produit d'épargne destiné à être investi en bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions cotées de l'Union européenne et des placements collectifs (fonds, sicav...) investis à 75 % au moins en actions de ces entreprises.

PEA PME ETI : Produit d'épargne destiné à être investi en bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions cotées ou non cotées, de petites et moyennes entreprises (PME) et d'entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Exchange Traded Funds (ETF) : Fonds indiciels qui suivent le plus fidèlement possible l'évolution d'un indice boursier, à la hausse comme à la baisse. Ils ont pour particularité d'être cotés en continu. Ils sont achetés et vendus comme des opérations de Bourse. Les ETF émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.

Organismes de Placement Collectif (OPC)¹⁾ : Fonds d'investissement qui réunit l'épargne d'un grand nombre d'épargnants pour l'investir dans des valeurs mobilières ou dans l'immobilier. Cette épargne est investie de façon diversifiée par des professionnels (sociétés de gestion agréées).

Produits Structurés : Placement (fonds d'investissement, obligation, etc.) dont la valeur dépend de l'évolution d'un actif financier (une action, un indice boursier, etc.) selon une formule de calcul connue lors de la souscription. Par exemple : un placement d'une durée de 4 ans, assortie d'une garantie sur le capital placé au bout des 4 années, et dont la performance finale sera égale à 50 % de l'évolution de l'indice CAC 40 durant ces 4 années.

Titres non cotés : Les actions non cotées sont généralement émises par des petites et moyennes entreprises à la recherche de financement, directement auprès des investisseurs. Elles ne peuvent pas être achetées ou vendues sur le marché boursier.

Mandat de gestion : contrat par lequel un client (le mandant) donne pouvoir à un gérant (le mandataire) de gérer un portefeuille incluant un ou plusieurs instruments financiers (actions, obligations, fonds et sicav...), en fonction de ses objectifs d'investissement, y compris sa tolérance au risque, de ses connaissances et son expérience et de sa situation financière, y compris sa capacité à subir des pertes.

1) Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

RÉSoudre UN LITIGE



> VOTRE CAISSE D'ÉPARGNE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Comment exprimer votre mécontentement ?

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller Caisse d'Épargne Hauts de France est votre interlocuteur privilégié** pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au **Service relations client**, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR INTERNET	PAR COURRIER	PAR TÉLÉPHONE
www.caisse-epargne.fr ⁽¹⁾ Rubrique Contacts Votre Caisse d'Épargne https://www.caisse-epargne.fr/hauts-de-france/nous-contacter/service.client@hdf.caisse-epargne.fr	Caisse d'Épargne Hauts de France Service Relations Clientèle 8 rue Vadé 80064 Amiens Cedex 9	09 69 36 27 38 ⁽²⁾

Délais de traitement

- Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excèdera pas deux (2) mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).
- Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Épargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Cas particulier

- Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com, rubrique : [reclamation-et-mediation](#).

> VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Si la réponse que vous avez reçue ne vous satisfait pas, ou en l'absence de réponse dans les délais indiqués dans la page précédente, vous pouvez saisir **gratuitement** le médiateur compétent sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d'un an à compter de votre réclamation auprès votre Caisse d'Épargne sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

- **Le médiateur de la consommation**⁽¹⁾ pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers) et/ou à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.lemediateur.fbf.fr ⁽²⁾	Le Médiateur auprès de la FBF CS 151 - 75422 Paris Cedex 09

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers**⁽³⁾ pour les litiges sur les services et placements financiers – hors assurance-vie - (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par Internet via le formulaire électronique disponible sur le site amf-france.org/fr/le-mediateur , rubrique « Saisir le médiateur »	Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02



- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediation-assurance.org ⁽²⁾	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09

1) Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso.

2) Coût selon fournisseur d'accès Internet.

3) Cf. article L.621.19 I, extrait du COMOFI et charte de la Médiation de l'AMF disponible sur le site Internet de l'AMF : www.amf-france.org, coût selon fournisseur d'accès Internet.

Pour comprendre nos frais bancaires et accéder à nos conseils,
prenez rendez-vous avec votre conseiller sur

www.caisse-epargne.fr

coût selon votre fournisseur d'accès



CAISSE D'ÉPARGNE
HAUTS DE FRANCE

